

COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 juillet 2025
Délibération n°86

L'An deux mille vingt-cinq, le 17 juillet, à 19h30, le Conseil Municipal
convoqué le 11 juillet, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : MOREAU Gaëlle ; FISCHER Maryline ; GRANET Alice ; VIESSANT Céline ; MOUTIER Gérard ;
HERMITTE Jean-Pierre ; KIRKYACHARIAN Luc ; SEMIOND Philippe ; BARONNAT Bernard ; COQUILLAT
Catherine ; ALPHAND Thierry ; ADISON Franck ; MOUGIN Rémi ; ALDEBERT Gérard ; GIRAUD Matthieu ;

Absents : MOSSO Véronique ;

Procurations : Virginie JEANE à GRANET Alice ; PRAT Christelle à KIRKYACHARIAN Luc ; VERNET Laurent
à MOSSO Véronique ;

Madame FISCHER Maryline a été nommée secrétaire.

**OBJET : CONVENTION POUR LA REFACTURATION A LE SAEM LES ECRINS DES
FORFAITS DES REMONTEES MECANIKES**

Les stations de Puy-saint-Vincent et Pelvoux-Vallouise, pratiquent depuis de nombreuses
années une politique de réciprocité sur certains types de forfaits vendus aux usagers des deux
domaines skiables, les forfaits « Galaxy » et « COMCOM ».

Dans le cadre de cette réciprocité une partie du produit de la vente de ces forfaits perçu par la
SAEM LES ECRINS, gestionnaire de la station de Puy-Saint-Vincent, est reversé à la régie
des remontées mécaniques, gestionnaire de la station de Pelvoux-Vallouise.

Afin de préciser les conditions et modalités de ce reversement entre les deux stations et il
convient de conclure une convention entre la SAEM LES ECRINS et la régie des remontées
mécaniques de Pelvoux-Vallouise.

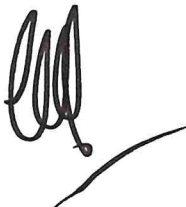
Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

Autorise Madame le maire à signer la convention financière avec la SAEM LES ECRINS,
relative aux modalités et conditions du reversement d'une partie du produit de la vente des
forfaits « Galaxy » et « COMCOM », annexée à la présente.

Autorise Madame le maire à signer tout acte et document se rapportant à cette convention.

Le maire
Gaëlle MOREAU



La secrétaire de séance
Maryline FISCHER

